

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/9453
24 septembre 1969
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE CONCERNANT
LES POUVOIRS DU REPRESENTANT ADJOINT DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET
D'IRLANDE DU NORD AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire savoir qu'il a reçu du représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 5 septembre 1969 indiquant que M. Frederick Archibald Warner était nommé représentant adjoint du Royaume-Uni au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs suffisants.

